

**NOUVEAU**



**DOSSIER D'INSCRIPTION AU SALON**

**Ce document est à retourner à la CCI DE L'YONNE**

• Service Industrie • 14, bd du 14 Juillet • 89107 SENS  
avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2009 **ACCOMPAGNÉ DE L'ACOMPTE** correspondant.

Merci de compléter attentivement ce formulaire qui sera utilisé pour la réalisation du catalogue officiel du Salon. Joindre une plaquette commerciale de votre entreprise.

- + Services aux entreprises
- + Développement durable
- + Ressources humaines
- + Internet & NTIC
- + International
- + Transmission
- + Innovation



**IDENTITÉ DE L'EXPOSANT**

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... FAX : .....

SITE : www. .... E-Mail : .....

SIRET : ..... CODE NAF : ..... Effectif : .....

N° RC : ..... N° RM : .....

N° DE TVA Intercommunautaire : .....

Responsable de l'entreprise : .....

Personnes à contacter : .....

**ACTIVITES PRINCIPALES (plus si nécessaire : marques représentées, partenariats...)**

.....

.....

.....

.....

**ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la précédente)**

.....

.....

Responsable du dossier : .....

Fonction ou service : .....

**14<sup>e</sup> Rencontres Industrielles De l'Yonne**

**21 / 22 oct.09 Auxerrexpo**

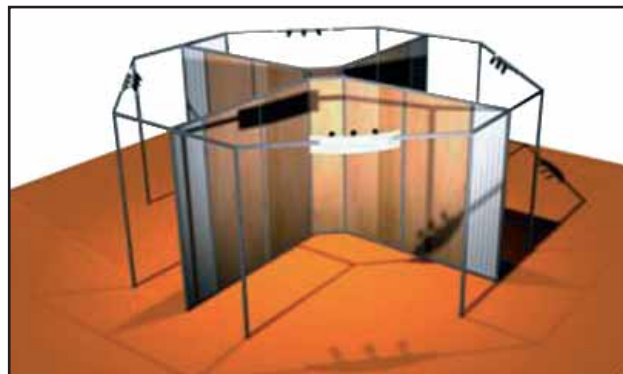




# Stands

## VOTRE STAND

- Cloison de séparation en mélaminé (couleur poirier de 2 m 40 de haut). Afin de conserver la convivialité des stands, un panneau de 50cm, en Akilux, sera installé en périphérie des stands,
- Moquette aiguilletée (de couleurs variées, selon les Villages qui seront Installés et les secteurs d'activités),
- Branchement électrique de 220 V,
- Enseigne en façade avec le nom de l'entreprise.



Les stands sont attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ils seront principalement organisés en îlots de 4 stands (6 ou 8 pour les petits stands). Il n'y aura pas de supplément pour les stands en angle. Aucune réclamation ne pourra, cependant, être formulée à l'organisateur dans le cas d'une attribution d'un stand sans angle ouvert.

## FORMULES D'EXPOSITION – DOTATION MOBILIER

**FORMULE 9 m<sup>2</sup>** (3 m x 3 m environ)  
 Dotation de mobilier uniformisé :  
 Une table de 80 cm de diamètre, trois chaises et un porte-revues

**FORMULE 4 m<sup>2</sup>** (2 m x 2 m environ)  
 Dotation de mobilier uniformisé :  
 Une table de 60 cm de diamètre, deux chaises et un porte-revues

**FORMULE 6 m<sup>2</sup>** (2.5 m x 2.5 m environ)  
 Dotation de mobilier uniformisé :  
 Une table de 60 cm de diamètre, trois chaises et un porte-revues

**FORMULE 2 m<sup>2</sup> de base** (2 m x 1 m environ)  
 Dotation de mobilier uniformisé :  
 Une table de 60 cm de diamètre, deux chaises et un porte-revues

## FORMULE SUR MESURE

Vous avez des besoins spécifiques, l'organisateur est à votre disposition pour étudier toutes solutions qui vous permettront d'exposer dans les meilleures conditions. Tout aménagement particulier fera l'objet d'un devis. Téléphonez au 03.86.49.40.08 pour obtenir un chif-

frage. Des options complémentaires (supplément de mobilier, liaison wi-fi...) vous seront proposées dans le dossier technique exposant qui vous sera adressé après inscription.

## FORMULE COMMUNICATION (réservée aux exposants)

- Encart dans le catalogue ½ page – 1 couleur bleu – 130 x 90 (fournir le fichier) ..... 150 €
- Page complète – 1 couleur bleu - 130 X 190 - (fournir le fichier) ..... 250 €
- 2<sup>e</sup> de couverture – quadrichromie – 130 x 190 (fournir le fichier) ..... 400 €
- Distribution de plaquette ou flyer dans la pochette remise aux visiteurs ..... 150 €
- Organisation d'animation commerciale  
 (mise à disposition d'une salle pour l'accueil de vos invités...) ..... Nous consulter
- Impression cordons porte-badge  
 (2 000 ex en 2 couleurs à l'image de votre entreprise) ..... 2 000 €





**NOUVEAU**

**NOUVEAU**

## Conditions générales

### ADMISSION

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées d'un acompte pourront être prises en considération. Le versement de l'acompte, de l'encaissement et la facturation de cet acompte par l'Organisateur ne préjugent pas de l'admission du demandeur ou de sa société. En effet, toute demande de participation est soumise à un examen préalable à l'admission. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur ou par l'envoi d'une facture précisant la surface du stand.

L'acompte versé sera remboursé si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, cette somme est perdue pour l'exposant et acquise à l'organisateur si le demandeur retire sa participation (voir paragraphe désistement).

### DÉSISTEMENT

La demande de participation constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur. L'acompte versé n'est pas remboursable en cas de désistement. Dans ce cas, si l'acompte n'avait été versé que partiellement, il est dû en totalité. En cas de désistement après la date d'échéance de la facture définitive, le paiement intégral du stand sera dû à l'organisateur. Il en sera de même si le désistement intervient moins d'un mois avant l'ouverture du salon, et cela quelle que soit la date d'échéance de la facture définitive.

### RESPECT DES ÉCHÉANCES

Après attribution du stand, le solde du paiement devra être réglé au plus tard à la date limite (31 Août 2009) indiquée sur la facture. Les stands ne seront à disposition des exposants qu'après le règlement du solde. Le non respect des échéances entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement concédé, et le montant total de la facture est dû à l'organisateur.

### ASSURANCES – SÉCURITÉ – GARDIENNAGE – RENONCIATION À RECOURS

Le Comité décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens présentés et installés pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer au tiers, du fait de leur participation à l'exposition. Tout exposant par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre le Comité d'organisation, ses assureurs et AUXERREXPO. Chaque exposant devra s'assurer individuellement pour les produits qu'il exposera lors du salon.

### GUIDE DE L'EXPOSANT

Tous les renseignements concernant les détails de la participation de l'exposant lui sont fournis dans le « Guide de l'exposant », adressé à chaque participant après attribution des stands. Le Guide Technique comprend notamment les bons de commande pour le mobilier, les directives pour l'aménagement des stands, et autres adresses utiles. Chaque exposant s'engage à mettre le personnel nécessaire à la tenue de son stand pendant toute la durée de l'ouverture du salon au public.

### RÈGLEMENT DU SALON

#### ACTIVITES ADMISES A EXPOSER

Prioritairement, toutes les entreprises individuelles ayant pour vocation la fabrication de produits, puis toutes les entreprises prestataires de services ou fournisseurs liées directement aux industriels. L'organisateur du salon pourra demander des renseignements complémentaires sur la nature et la conformité des exposants avant l'acceptation de la demande de participation.

#### INSCRIPTION

La demande d'inscription doit être adressée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'YONNE, accompagnée du chèque correspondant.

#### ADMISSION – ATTRIBUTION DES STANDS

Il est interdit à tout exposant de sous-louer tout ou partie de son stand.

- + Services aux entreprises
- + Développement durable
- + Ressources humaines
- + Internet & NTIC
- + International
- + Transmission
- + Innovation

Positives Entreprises  
**Ridy 09**  
Positives Entreprises

14<sup>e</sup> Rencontres  
Industrielles  
De l'Yonne

21 / 22 oct.09  
Auxerrexpo

